

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**GESTION FINANCIERE DES STOCKS ET OPTIMISATION  
DE L'ENTREPOT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 71 59 05 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **GESTION FINANCIERE DES STOCKS ET OPTIMISATION DE L'ENTREPOT**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'exploiter et d'interpréter les informations comptables liées à la gestion financière des stocks ;
- ◆ de participer à l'optimisation d'un entrepôt.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

En français :

- ◆ synthétiser de façon généraliste un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente, un commentaire personnel à propos d'un texte.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire : gestion financière des stocks	CT	S	32
Optimisation de l'entrepôt	CT	B	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de l'étude de documents comptables liés à une société de transport et de logistique, face à un système informatique connu mettant en œuvre les fonctionnalités du module de comptabilité*

#### 4.1. Laboratoire : gestion financière des stocks,

- ◆ d'expliciter le vocabulaire comptable et les éléments constitutifs du bilan et compte de résultats (règles comptables de base, bilan et compte de résultats) ;
- ◆ d'interpréter un bilan et un compte de résultats ;
- ◆ d'appréhender les différents coûts en distinguant les charges fixes des charges variables ;
- ◆ d'exploiter différentes méthodes de valorisation de stocks ;
- ◆ d'encoder des données comptables.

#### 4.2. Optimisation de l'entrepôt,

- ◆ d'interpréter un tableau de bord en exploitant un indicateur de performance KPI (Key performance Indicator) ;
- ◆ d'utiliser les ratios et les standards de production des diverses opérations en entrepôt et notamment ceux liés à la logistique ;
- ◆ d'établir les coûts de revient et les taux horaires ;
- ◆ d'appréhender les contraintes liées à l'optimisation et ses coûts ;
- ◆ d'expliciter le niveau de rotation d'un stock (Pareto) ;
- ◆ de réaliser un inventaire physique en tenant compte des contraintes liées à l'entreprise.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir de l'étude de documents comptables liés à une société de transport et de logistique,*

- ◆ d'interpréter les données comptables en vue d'en dégager les éléments essentiels liés à la gestion de stocks ;
- ◆ d'exploiter une méthode de valorisation de stocks ;
- ◆ d'interpréter un tableau de bord afin de mettre en évidence les problèmes d'optimisation de l'entrepôt ;
- ◆ de valoriser un stock.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de la qualité d'interprétation,
- ◆ le degré de précision et la clarté dans l'emploi du vocabulaire technique.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.